



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DELIBERATION CA – 2026-03-11 /08**

**Relative à l'approbation du compte financier 2025**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat ;*

*Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération ;*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du Crous de Limoges pour la séance du 11 mars 2026 ;*

**Point de l'ordre du jour :**

08- Approbation du compte financier 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation ;

Entendu l'exposé de l'agent comptable.

**Article 1 : Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :**

- 161,51 ETP pour un plafond d'emplois de 170 ETPT ;
- 16 268 758,94 € d'autorisations d'engagement ;
- 18 293 620,63 € de crédits de paiement ;
- 19 169 387,60 € de recettes ;
- 875 766,97 € de solde budgétaire ;
- 860 776,97 € de variation de trésorerie ;
- 1 427 462,21 € de résultat patrimonial ;
- 1 307 978,57 € de capacité d'autofinancement ;
- 774 103,24 € d'augmentation du fonds de roulement ;

Nombre de membres participant à la délibération : 22

Abstentions : 4

Pour : 18

Contre : 0

Fait, à Limoges, le 11 mars 2026

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et de l'Innovation

  
**Emmanuel Roux**